

Des outils variés pour des engagements différents

Les Mesures Agri-environnementales Territorialisées

Ce sont des contrats conclus avec les exploitants agricoles sur les parcelles comprises en SAU (déclarées à la PAC ; inscrites au S2 jaune). Les MATER sont fixées dans un projet agro-environnemental annuel proposé par un opérateur et approuvé en CRAE (Commission régionale Agro-Environnementale). Les financements dépendent du PDRH (mesure 214-II).

Ces contrats sont passés pour 5 ans, l'exploitant s'engageant durant ce laps de temps à respecter un cahier des charges strict (fauche tardive, chargement limité, fertilisation raisonnée ou absente...). En contrepartie, il reçoit une aide financière variable en fonction des engagements pris.

Un projet de territoire existe depuis 2007 et ce sont déjà plus de 270 ha de prairies qui ont été contractualisés. On peut préciser que 19 % de la SAU et 32 % de la surface en prairies de la ZPS sont actuellement contractualisés.



Et maintenant.... La phase d'animation !

La charte N 2000

C'est un outil d'adhésion simple et attractif. En signant la charte, le propriétaire s'engage à respecter l'ensemble des engagements formulés dans cette dernière et peut bénéficier à ce titre d'une exonération de la taxe foncière non bâtie sur les parcelles engagées. Il existe une charte par grand type de

milieu (une charte forestière, une charte milieux prairiaux...) et les engagements sont contrôlables. Il existe également sur cette charte une liste de recommandations mais à la différence des engagements, elles ne sont pas obligatoires. Elles font juste office de conseils.

Contact

Ligue pour la protection des oiseaux
Champagne-Ardenne (LPO CA)

Christophe Hervé
03 26 72 54 47
christophe.herve@lpo.fr



Les contrats N 2000

Contrats N2000 : Il existe des contrats forestiers pour les parcelles relevant du régime forestier et des contrats milieux ouverts pour les parcelles ne relevant ni de la propriété forestière, ni de la propriété agricole. Les financements dépendent du PDRH (mesure 323-B pour les milieux ouverts et 227-B pour les milieux forestiers).

Ce sont également des contrats pris pour 5 ans. Ils permettent de prendre en charge le coût des travaux de restauration ou d'entretien comme du débroussaillage ou de la fauche, d'investir dans des infrastructures permettant une meilleure gestion (clôture, ouvrages hydrauliques sur les étangs) ou encore d'immobiliser des arbres grâce à des îlots de vieillissements.



Infosite du site Natura 2000

ZPS Herbages et cultures autour du lac du Der (Marne)

Le bulletin d'information n°1 vous avait présenté la première phase du Document d'Objectifs (Docob) qui concernait les inventaires écologiques et socio-économiques. Cette phase de terrain s'est terminée fin 2010 et ces inventaires ont été validés en comité de pilotage le 16 février dernier.

Un Docob doit également déterminer les principaux objectifs de conservation, leur degré de priorité et il doit surtout expliquer les mesures qui peuvent et doivent être mises en place si on veut atteindre ces objectifs.

Natura 2000 a pour objectif premier de sauvegarder la biodiversité mais il ne s'agit pas de « mettre sous cloche » des espaces naturels. La démarche, qui repose sur le volontariat, doit aussi permettre de valoriser les activités et pratiques humaines permettant de préserver la faune, la flore et les habitats. Le but est donc bien de trouver un équilibre entre la protection de la nature et le maintien des activités humaines.

Ce second bulletin vous présente donc les priorités d'actions, les types d'actions possibles et surtout les outils à notre disposition.

Bonne lecture



Cygne de Bewick

SOMMAIRE

- Les espèces et habitats d'espèces jugés prioritaires **2**
- Des mesures diversifiées pour préserver les espèces **3**
- Des outils variés pour des engagements différents **4**



Les étangs : leurs roselières et leur avifaune si particulière !

De nombreuses espèces fréquentent les zones humides de la ZPS et principalement les ceintures végétales des pourtours et des queues d'étangs. Ce type d'habitat, rare et localisé à l'échelle de la région, abrite une avifaune particulière et variée. La gestion conservatoire réalisée sur les étangs d'Outines et Arrigny depuis de nombreuses années a permis de conserver de nombreux trésors comme le Blongios nain ou le Héron pourpré mais certaines espèces sont tout de même devenues rares et menacées (Butor étoilé, Marouette ponctuée, Sarcelle d'été...).

La fragilité des habitats présents sur ces étangs rend encore plus prioritaire la protection de ces habitants. Une gestion adaptée tenant compte des niveaux d'eau, de la qualité de l'eau et du cheptel piscicole est indispensable à la présence de nombreuses espèces. On ne doit pas oublier de proposer des zones calmes et tranquilles.



Les mesures proposées dans le Document d'objectifs concernent aussi bien des travaux de restauration que des animations et visent les propriétaires mais aussi les habitants des communes concernées.

01 Des mesures pour conserver l'existant !

- Gestion extensive de prairies pâturées
- Mise en place de fauches tardives sur les prairies de fauche
- Création, conservation et entretien de haies et alignements d'arbres
- Favoriser et conserver des arbres isolés dans les prairies
- Préserver les arbres morts et sénescents

01

02

02 Des inventaires et suivis comme indicateurs de la santé des espèces et des habitats !

- Mettre en place une veille ornithologique sur les espèces cibles (de nombreux suivis existent déjà sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des étangs d'Outines)
- Mesurer l'impact des mesures agri-environnementales sur l'avifaune

Les prairies : l'importance des éléments fixes du paysage pour des espèces fragilisées !



Pie-grièche écorcheur

Il reste peu d'oiseaux patrimoniaux liés aux milieux ouverts et en particulier aux herbages. Malheureusement plusieurs espèces ont fortement décliné voire disparu en tant que nicheuses ces dernières décennies (Pie-grièche grise, Tarier des prés, Milan royal...).

Cela ne veut pas dire que les milieux concernés ne sont plus prioritaires mais prouve l'urgence de la situation si on ne veut pas voir disparaître ceux encore présents. Cela passe par la conservation des dernières prairies et de tous les éléments du paysage qui y sont associés (haies, arbres isolés, bosquets, mares) et qui sont autant de pièces indispensables à la biodiversité locale.

La mise en place de mesures permettant une agriculture plus extensive (moins de pesticides, d'engrais, fauches plus tardives...) est indispensable à la nidification du Pipit farlouse et de la Pie-grièche écorcheur mais aussi à l'hivernage de l'Oie rieuse ou du Combattant varié.

Les boisements : de vieux peuplements avec des espèces discrètes fortement patrimoniales !

Le nombre d'espèces forestières jugées fortement patrimoniales sur la ZPS est modeste étant donné la faible superficie boisée présente.

On ne devra, malgré tout, pas négliger certains habitats forestiers, en particulier les vieux boisements indispensables au Pic mar et les lisières boisées proposant de grands arbres à proximité des zones humides ou herbagères (fortement recherchées par le Milan noir qui y installe son nid ou par le Pygargue à queue blanche venant s'y poser en période hivernale).

Il faut absolument conserver les arbres morts, les arbres sénescents qui servent de sites de nidification à une faune variée (oiseaux, mammifères, insectes...). La gestion actuelle, proposée sur la ZPS, est plutôt favorable aux espèces cibles.



Pic mar

03 Des travaux pour restaurer et améliorer l'attractivité des habitats d'espèces !

- Entretien et restauration des formations végétales hygrophiles par fauchage
- Réouverture des formations végétales hygrophiles envahies par les ligneux
- Création de trouées et chenaux internes dans les roselières
- Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs afin de pouvoir contrôler les niveaux d'eau
- Favoriser les essences autochtones, leur diversité et le sous-étage forestier



Fauche d'une roselière dans la RNCFS

04 Mais aussi des actions de sensibilisation pour les propriétaires, les habitants et les scolaires !

- Réaliser des diagnostics écologiques des exploitations volontaires
- Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu
- Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces
- Réaliser des animations scolaires
- Communiquer sur les actions réalisées sur le site N2000 : bulletins d'information, site Internet